

Communiqué du parquet de Luxembourg dans le dossier dit « Caritas »

(19.07.2024)

Mardi, le 16 juillet 2024, le directeur général de la Fondation Caritas a porté plainte, auprès du commissariat Luxembourg de la police grand-ducale à raison d'irrégularités ayant entraîné d'importantes pertes financières au groupe lié à la Fondation.

Le parquet de Luxembourg a requis, de suite, l'ouverture d'une information judiciaire des chefs de faux et usages de faux, d'escroqueries, d'abus de confiance, de vols domestiques, de fraudes informatiques et de blanchiment.

Le Service de police judiciaire, section formation, appui, méthodologie économique et financière a été chargé dès la première heure par le juge d'instruction qui dirige l'exécution des actes d'instruction.

Les autorités judiciaires opèrent de concert, dans ce dossier, avec la Cellule de renseignement financier (CRF) et le Bureau de recouvrement des avoirs (BRA).

La présente communication est faite dans le respect du secret de l'instruction.